

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

---

## Le Président de l'Université de Strasbourg

---

Michel Deneken  
Président

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Affaire suivie par  
Anne-Catherine Brehm  
Tél. : 03.68.85.11.59  
brehm@unistra.fr

### ARRETE

Réf. : ACB/2017-1018

#### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Serge REMY, Directeur de l'Unité de Recherche « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives (CAMB) – UMR 7199 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R42CAMB, X42CAMBN)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Jean-Serge REMY, Monsieur Thomas GRUTTER (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

#### Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Jean-Serge REMY et de Monsieur Thomas GRUTTER, Madame Frédérique DINHOF (Ingénieur d'Etudes) reçoit délégation de signature.

**Article 4**

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Jean-Serge REMY, de Monsieur Thomas GRUTTER et de Madame Frédérique DINHOF, Madame Sophie SIEGEL (Assistant Ingénieur) reçoit délégation de signature.

**Article 5**

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Président,



Michel DENEKEN

**Transmission à :** Madame la Rectrice, Chancelière des Universités d'Alsace, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Jean-Serge Remy, Monsieur Thomas Grutter, Madame Frédérique Dinhof, Madame Sophie Siegel.

AFFICHAGE du 01/01/18 au 01/02/18